



La responsabilité sociale des entreprises

Christelle Didier

► To cite this version:

Christelle Didier. La responsabilité sociale des entreprises : Ethique - développement durable - RSE. de quoi parle-t-on ? . L'ingénieur, 2010, 265, pp.15. halshs-00779534

HAL Id: halshs-00779534

<https://shs.hal.science/halshs-00779534>

Submitted on 22 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

Ethique - Développement durable – RSE. Parle-t-on de la même chose ?

Docteur en sociologie, Christelle Didier étudie les enjeux éthiques des choix industriels, avec une attention particulière pour les acteurs de ces décisions, leur rôle et leur marge de liberté et de responsabilité. Elle a enseigné l'éthique pendant 15 ans dans des écoles d'ingénieurs, dont l'école centrale de Lille. Elle est l'auteur de *Penser l'éthique des ingénieurs* (PUF) et *Les ingénieurs et l'éthique. Pour un regard sociologique* (Hermès)

DANS LE MONDE des entreprises, un concept désigné par ses trois initiales s'est imposé ces dernières années ; celui de la **RSE**, avec un R désignant la « responsabilité »...

Quelle est l'histoire de cette expression devenue « à la mode » ? Comment se situe-t-elle par rapport à d'autres concepts et outils déjà présents dans le monde économique comme l'éthique des affaires ou le développement durable

En fait, deux définitions coexistent aujourd'hui en France au sujet de ce « nouveau » concept. De nombreux textes officiels comme ceux du ministère de l'écologie, définissent la RSE comme « l'application à l'échelle de l'entreprise des principes du développement durable ». Ces derniers visent à fonder un modèle de développement qui réponde aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. En 1992, au Sommet de Rio, 173 chefs d'Etat ont adopté « l'Agenda 21 », un plan d'action prenant en compte plus de 2 500 recommandations concrètes permettant de réaliser concrètement les objectifs du développement durable. Vingt ans plus tard, c'était le sommet de Johannesburg, la plus grande manifestation jamais organisée par l'ONU à l'époque. Si celui-ci a été jugé décevant, il a été fortement marqué par la présence du secteur privé et l'engagement public des grandes entreprises internationales en faveur du développement durable. C'est l'origine du lien entre le concept de RSE et celui de développement durable très tangible dans la définition de la RSE prônée par le ministère français de l'écologie.

On trouve une autre définition de la RSE dans les milieux économiques, dans les ministères des affaires étrangères ou de l'économie, chez les chercheurs en sciences de gestion. Ces derniers, familiers des travaux développés Outre-atlantique, n'évoquent quasiment jamais l'expression « développement durable ». Pour eux, la RSE est la version française de la *Corporate Social Responsibility (CSR)* anglo-saxonne. Ce champ est centré sur la prise en compte par les décideurs d'entreprise de leurs « parties prenantes » (*stakeholders*). La responsabilité « sociale » des entreprises y est définie comme une réponse aux attentes de tous les groupes concernés par ses décisions, et pas uniquement aux seuls *shareholders* (les actionnaires). Ces derniers ne représenteraient qu'une partie prenante aux côtés d'autres devenues de plus en plus nombreuses au fil du temps (banque, médias, riverains, ONG...). Si la théorie des parties prenantes est récente, la conception des relations entreprises/société qui la sous-tend est ancienne. Certains n'hésitent pas à citer les philosophes antiques qui comme Aristote voulaient subordonner l'économie à la morale. D'autres évoquent le « paternalisme social » du XIX^e siècle comme prémisse de la CSR/RSE moderne. En France, le concept d'entreprise citoyenne, développés par le Centre des jeunes dirigeants (CJD) dans les années 80 offre de fortes connivences de contenu avec la RSE du XXI^e siècle.

Il n'est donc pas étonnant que la déclinaison même de l'acronyme RSE ne fasse pas consensus. Si tout le monde est d'accord pour dire que le R renvoie à « responsabilité », le S peut dire « social » ou « sociétal » parce que le *social* anglais a une portée plus large qui inclut aisément les questions environnementales incontournables aujourd'hui. Certains préférant maintenir le terme « social » (pour garder la « question sociale » interne) utilisent le E pour évoquer le souci de l'Environnement.

Si l'histoire de la RSE est antérieure à celle du développement durable, le réveil des consciences amorcé depuis le sommet de Rio a contribué à en renouveler la portée, à en élargir le champ pour un plus grand équilibre des trois P : Planet, People and Prosperity.

Christelle Didier